

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

24 JUILLET 2023

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au 119 rue Principale, à 19 h 30, lundi, le 24^e jour de juillet 2023. Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Monique Gravel, Danick Harvey, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Claire Gagnon.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation;
3. Amendement de la résolution 2023-07-04 ;
4. Aménagement des nouveaux locaux municipaux – Recommandation de paiement à Construction Bruno Blanchette pour les travaux d'exécution – Décompte définitif (no 3) au montant de 29 117,74 \$ incluant les taxes ;
5. Don et commandite – Tournoi de golf Chambre de commerce de Charlevoix ;
6. Congrès FQM 2023 - Entériner l'inscription et l'hébergement de madame la Mairesse ;
7. Amendement de la résolution 2023-06-16 ;
8. Période de questions.
9. Levée de la séance spéciale.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte à 19 h 30.

2023-07-14

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION.

Sur proposition de Monsieur James Dufour il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'ajouter le point 7 intitulé « Amendement de la résolution 2023-06-16 »

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de l'avis de convocation est adopté avec l'ajout du point 7.

2023-07-15

3. AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2023-07-04

Sur proposition de monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'amender la résolution 2023-07-04 intitulé «

entériner l'achat du matériel visant l'installation d'un coupe froid pour le centre récréatif Aimélaquois – soumission de Vitrierie Côté du 16 juin 2023 » en modifiant le paragraphe suivant :

« Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'achat du matériel visant l'installation d'un coupe froid pour le Centre récréatif Aimélaquois conformément à la soumission du 16 juin 2023 de Vitrierie Côté au montant de 369,75 \$ excluant la main d'œuvre et le transport »

Par :

« Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'achat du matériel visant l'installation d'un coupe froid pour le Centre récréatif Aimélaquois conformément à la soumission du 16 juin 2023 de Vitrierie Côté au montant de 424,70 \$ avant taxes excluant la main d'œuvre et incluant le transport de 45,95\$».

2023-07-16

4. AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX LOCAUX MUNICIPAUX – RECOMMANDATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION BRUNO BLANCHETTE POUR LES TRAVAUX D'EXÉCUTION – DÉCOMPTE DÉFINITIF (NO 3) AU MONTANT DE 29 117,74 \$ incluant les taxes.

ATTENDU QUE Monsieur Yann Daigle, architecte, de la firme RSA/Rchitectes et chargé de projet visant l'aménagement des nouveaux bureaux municipaux soumet à ce Conseil la recommandation no 3 (décompte définitif) pour les travaux effectués par Construction Bruno Blanchette Inc. au montant de 29 117,74 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE ces travaux d'aménagement des nouveaux bureaux sont admissibles distinctement au seuil minimal d'immobilisation des infrastructures municipales dans le cadre de la TECQ 2019-2024 ainsi qu'aux travaux admissibles dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) selon les sommes disponibles;

ATTENDU QUE les redditions de compte relativement à ces programmes présenteront les montants attribués pour les travaux se rapportant au seuil minimal d'immobilisation des infrastructures municipales de la TECQ 2019-2024 et les montants attribués pour les travaux se rapportant au volet PRABAM distinctement et selon les sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement, tel que recommandé par Monsieur Yann Daigle, architecte de la firme RSA/RCHITECTES au montant de 29 117,74 \$ incluant les taxes;

QUE le Conseil autorise l'appropriation de surplus accumulés non affectés pour le paiement des travaux facturés;

QUE le Conseil autorise à ce que les redditions de compte relativement à l'aménagement des nouveaux bureaux municipaux présentent distinctement les montants des travaux se rapportant au seuil minimal d'immobilisation des infrastructures de la TECQ 2019-2024 et les montants des travaux attribuables au volet PRABAM selon les sommes disponibles;

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tous les documents afférents.

2023-07-17

5. DON ET COMMANDITE – TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

Sur proposition de Monsieur Danick Harvey il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de Madame Claire Gagnon, mairesse de la municipalité à participer, le 25 août prochain, au tournoi de golf de la Chambre de commerce de Charlevoix au montant de 295 \$ avant taxes si la MRC de Charlevoix-Est décline de défrayer les coûts pour l'inscription de celle-ci à titre de représentante de la MRC.

2023-07-18

6. CONGRÈS DE LA FQM 2023 – ENTÉRINER L'INSCRIPTION ET L'HÉBERGEMENT DE MADAME LA MAIRESSE

Sur proposition de Monsieur James Dufour il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil entérine l'inscription de Madame Claire Gagnon, mairesse de la municipalité au Congrès de la FQM 2023 qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2023 au montant de 1 050,00 \$ avant taxes;

QUE le Conseil entérine la réservation pour l'hébergement de madame la Mairesse à l'Hôtel le Concorde au montant de 705,68\$;

QUE le Conseil autorise que les autres dépenses soient soumises aux dispositions du règlement no 364.

2023-07-19

7. AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2023-06-16

Sur proposition de monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'amender la résolution 2023-06-16 intitulé « Aménagement des nouveaux bureaux municipaux – Volet informatique – Acceptation de la soumission No 135 d'Info services Réseateck Inc. pour l'installation du réseau de câble » en ajoutant le paragraphe suivant:

« **ATTENDU QUE** la municipalité a reçu la soumission no 135 d'Info services Réseateck Inc. faisant état du prix unitaire des équipements complémentaires requis pour l'installation des câbles notamment les connecteurs, patch cord, prises collante pour une estimation d'un montant total de 704,39 \$ avant taxes ; »

Ainsi que l'ajout du paragraphe suivant :

« **QUE** la soumission no 135 prévoit également l'achat des équipements complémentaires requis selon les prix unitaires fournis pour l'installation des câbles notamment les connecteurs, patch cord, prise collante pour un montant total estimé pour ce volet de 704,39 \$ avant taxes. »

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue et aucune question n'a été posée de la part du public.

2023-07-20

9. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire est levée à 19 h 33.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 24 juillet 2023, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.